



# INFOS INSCRIPTIONS

Saison 2018 / 2019

## PRIX DES LICENCES ( Option A de l'assurance incluse)

Seniors M et F	95 €	U7 Baby- Basket	} 65 €
U18, U19, U20 "juniors"	85 €	U8, U9 Mini-poussins	
U16 U17 "cadets"	80 €	U10, U11 Poussins	
Equipes loisirs	65 €	U12, U13 Benjamins	
		U14, U15 Minimes	

- ☛ Pour les licenciés qui souscrivent à l'option B de l'assurance, majorer le prix de **5.65 €**
- ☛ Pour les licenciés qui souhaitent souscrire à l'option C de l'assurance (en complément), majorer le prix de la licence de **0,50 €**

### Réductions ou aides possibles

- . Une réduction de 5 € est accordée cette année pour tout renouvellement de licence
  - . Une réduction de 10 € est accordée à partir du 2<sup>ème</sup> licencié au sein d'une même famille.
  - . Aide Pass'sport76 avec dépôt d'un chèque de caution en attendant le versement par le département sur le compte bancaire du club (voir conditions au dos de cette page).
- ☛ Nous acceptons les coupons sports de l'ANCV.

## PIECES A FOURNIR

- Fiche d'inscription complétée entièrement et lisiblement ( recto-verso)
  - Une photo
  - Charte du licencié obligatoirement signée pour les catégories Séniors, U20, U17, U15.
  - L'imprimé de demande de licence dûment complété et signé du licencié ou de son tuteur.
- Pour toute création ou reprise de licence, il faut obligatoirement consulter le médecin pour faire remplir le volet certificat médical.

**Pour tout renouvellement de licence**, le certificat médical délivré pour la saison 2016/2017 est valable 3 saisons consécutives sous réserve des réponses apportées au questionnaire de santé exigé pour le renouvellement d'une licence.

- ↳ Compléter et signer le volet "Attestation questionnaire médical"
- ↳ En cas de réponse positive à une des questions du questionnaire médical, le licencié doit obligatoirement transmettre un nouveau certificat médical

➤ Demande pour bénéficier du dispositif " PASS JEUNES 76 ".

Ce dispositif s'adresse aux bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire (ARS) 2018. Il concerne les enfants nés entre le 16 septembre 2002 et le 31 décembre 2012 (**6 à 15 ans**), et se traduit par une aide pour l'inscription à une structure sportive et/ou culturelle / artistique.

Aide maximale de 100 € par enfant remplissant les critères d'aide à partager entre une activité culturelle et une activité sportive :

50 % de la première activité choisie et plafonnée à 60 €

50 % de la 2<sup>ème</sup> activité plafonnée à 40 €.

Les formalités pour bénéficier de ce dispositif sont les suivantes :

- . A compter du 1<sup>er</sup> septembre, vous devez vous inscrire directement sur le portail du Département [www.seinemaritime.fr/teleservices76](http://www.seinemaritime.fr/teleservices76), et indiquer l'ordre des activités culturelles et sportives choisies, ainsi que la structure sportive d'inscription.
- . Nous devons ensuite vérifier votre demande sur le portail (respect des conditions), indiquer la somme réglée au cory, et valider votre dossier.
- . Après contrôle des attestations de rentrée scolaire, le département versera l'aide sur le compte bancaire du club
  - ➔ Joindre impérativement la copie de l'allocation de rentrée scolaire 2017 lors de l'inscription de votre enfant.
  - ➔ Joindre un chèque de caution correspondant au montant de l'aide pass jeunes, dans l'attente du remboursement par le département
  - ➔ Informer le président (par mail si possible) dès que vous aurez fait votre demande sur le portail du département.

## **FACILITES DE PAIEMENT**

Un étalement du règlement est possible. Il suffit de donner plusieurs chèques en précisant les dates de dépôt souhaitées.

## **REGLES DE FONCTIONNEMENT**

Par mesure de sécurité, il est souhaitable que les parents accompagnent les enfants à l'intérieur de la salle Champlain et reviennent les chercher après l'entraînement. Ceci afin de s'assurer de la présence d'un responsable ou de l'entraîneur. A cette occasion, des informations peuvent vous être communiquées.

Lors des matchs, il est demandé aux parents de s'installer côté spectateurs. Le banc placé de chaque côté de la table de marque est réservé aux joueurs et leur coach.

Le club décline toute responsabilité en dehors des heures d'entraînements et des matchs. Veuillez à ce que votre enfant ne reste pas sur le trottoir devant la salle Champlain après les entraînements et au retour des matchs.

Merci de votre compréhension, et de votre participation au bon fonctionnement du club.

## **CONTACTS**

Christelle MIGNOT

Jean François YON

Site internet

Tél : 06 26 19 34 18

Tél : 06 77 95 94 13

[www.cory-basket.fr](http://www.cory-basket.fr)

[corybasket76@gmail.com](mailto:corybasket76@gmail.com)

[corybasket76@gmail.com](mailto:corybasket76@gmail.com)

[contact@cory-basket.fr](mailto:contact@cory-basket.fr)